

La Formation Sauvetage secourisme du travail

SST

## **UNE FORMATION DESTINEE A PORTER SECOURS MAIS EGALEMENT JUGEE INDISPENSABLE POUR LA PREVENTION DES RISQUES EN ENTREPRISE**

## **1 SITE**

## **DE FORMATION**

**CITY ZEN**

155 Avenue Maréchal Joffre

84300 CAVAILLON

Tel : 04.86.69.50.02

Mail : cityzen84300@hotmail.fr



Vous manifestez le souhait de vous former ou former vos salariés au Sauvetage secourisme du Travail (SST), et d'avoir plus de renseignements sur la formation :

***Les dates proposées, le programme de formation,***

***nos tarifs, les financements possibles.***

 C'est dans cet objectif que vous trouverez , ci-après, ***une documentation*** qui devrait vous permettre de répondre à vos attentes.

 Nous restons à votre entière disposition pour toute autre précision.

 **Emilie COURTILLAT – Responsable du centre de formation**

Qualités des intervenants

Service pédagogique :

* **Guilhem MGHAIETH** : Formateur SST depuis 6 ans et dans le milieu du secourisme depuis 20 ans.

Service administratif :

* **Emilie COURTILLAT** : suivi administratif – 15 ans d’expérience – conseil en financement

Les moyens disponibles

* Salles de cours : le centre comprend des salles de formation aménagées, accessibles aux personnes à mobilité réduite :
* 2 salles de formation, une de 30m2 et une de 70m2
* Equipements : Matériel audiovisuel, vidéo projecteur, écran numériques tactiles

• Equipements pédagogiques : 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires, 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) : Mannequin RCP adulte, Mannequin RCP enfant, Mannequin RCP nourrisson.

Divers matériels pour la réalisation des simulations, Matériel d’entretien des mannequins et consommables

L’aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085) sera remis aux participants à l’issue de la formation initiale.

* **Les prérequis** pour la formation initiale : Aucun prérequis n’est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail.

# Le programme de formation

**Domaine de compétences 1 :**

**Identifier le rôle du SST dans l'entreprise.**

**Protéger :**

- L'alerte et la protection des populations.

- Alertes particulières (aménagements hydrauliques, attaque terroriste).

- L'analyse de l'accident et la protection.

- Dégagement d'urgence.

**Examiner :**

- La victime saigne t-elle abondamment ?

- La victime s'étouffe t-elle ?

- La victime répond-elle?

- La victime respire t-elle ?

**Faire alerter ou alerter :**

**-** Qui alerter ? / Message d'alerte

**Secourir**

- Le saignement abondant : compression manuelle, pansement compressif, garrot tourniquet.

- La victime s'étouffe

- La victime est inconsciente mais respire : PLS.

- La victime est inconsciente mais ne respire pas : RCP et défibrillateur.

- La victime se plaint d'un malaise.

- Brûlures.

- Douleurs empêchant certains mouvements.

**Domaine de compétences 2 :**

**Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :**

- Accident du travail.

- Accident de trajet.

- Maladie professionnelle.

- Les acteurs internes et externes de la prévention.

- Les obligations et le DUERP.

**Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention :**

* Chasse aux risques.
* Les 9 principes de la prévention.

Informer les personnes désignées dans le plan de prévention de(s) la situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

# L’évaluation

Cette évaluation est réalisée par le formateur SST qui a assuré la formation.

Les critères d’évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l’INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation.

A l’issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l’ensemble de la formation et fait l’objet d’une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs. INRS – Département formation – 65, bd Richard Lenoir – 75011 Paris – V4.04/2014 20

Seuls les candidats qui ont suivi l’intégralité de la formation (sauf allègement spécifique formalisé dans un protocole d’allègement cosigné par l’entité et le stagiaire) et qui sont aptes à mettre en œuvre l’ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

# Maintien et actualisation des compétences

Le certificat de SST est valable 24 mois.

Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

**Les tarifs et les dates de formation**

⮊ Formation initiale SST ……………………………………… 200€ HT / 240€ TTC

⮊ Durée 14h (2 jours)

⮊ Candidats : minimum 4 / maximum 10

Nos prochaines dates :

-

-

-

-

-

-

*Fournitures pédagogiques incluses*

Pour les conditions de paiement, nous consulter.

Si vous désirez faire une demande d’aide

 auprès d’une CAISSE de FORMATION CONTINUE,

veuillez entrer en relation avec

Emilie au 04.86.69.50.02.

ou par mail cityzen84300@hotmail.fr

NOTES

NOS DIFFERENTES FORMATIONS





* **PERMIS B / AAC / SUPERVISEE**
* **PERMIS BOITE AUTOMATIQUE**
* **PASSERELLE B78 => B**
* **PERMIS AM / A1 / A2 / A**
* **PASSERELLE 125CM3**
* **B96 ET BE**
* **STAGES DE RECUPERATION DE POINTS**
* **POST PERMIS**
* **Titre pro ECSR**
* **FINANCEMENT POSSIBLE GRACE A VOTRE CPF**